



GEMENG
HABSCHT

AVIS

Fixation de la taxe pour la vente des plats dans le réfrigérateur libre-service communal « Antigaspi »

En sa séance du 10 novembre 2022, le Conseil Communal, à l'unanimité des voix, a fixé la taxe pour la vente des plats dans le réfrigérateur libre-service communal.

La décision, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur en date du 23 janvier 2023, sous la référence 841x2104a/as, avec la teneur suivante :

« *Le conseil communal....*

... fixe la taxe pour la vente de plats dans le réfrigérateur libre-service communal à 3€ par plat. »

Eischen, le 10 FEV. 2023
Pour le Collège Echevinal

Le Secrétaire

Le Bourgmestre


Paul Reiser




Serge Hoffmann

Administration
Communale

Place Denn
L-8465 Eischen

Tél.: 39 01 33-1

www.habscht.lu